

XV

LES ORIGINES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DES ARTS DU DESSIN A LYON AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES.

« Deux choses toutes contraires », a dit depuis longtemps un moraliste, « nous préviennent également : l'habitude et la nouveauté¹. »

L'organisation d'un enseignement public des arts du dessin, qui semble, à première vue, une affaire facile, a été et est encore une de ces entreprises humaines où les meilleurs esprits et les caractères les plus désintéressés se heurtent à des difficultés inextricables, souvent même à un échec certain. L'habitude veut, en France, qu'on n'innove pas, de crainte de froisser les intérêts ; la nouveauté, malgré ses charmes chez un peuple à l'esprit mobile, n'est acceptée qu'avec défiance.

Longtemps les artistes français eurent le souci de transmettre aux jeunes les secrets de leur art ; de nombreuses familles, où souvent toutes les spécialités étaient représentées par divers de leurs membres, se transmettaient de père en fils les meilleurs enseignements.

L'atelier était un centre de rayonnement où une place était ambitionnée par les jeunes adeptes et où le maître régnait avec la toute-puissance du talent et d'un prestige indiscuté.

L'égoïsme, qui ronge notre société moderne, se fit jour peu à peu, dès la fin du dix-septième siècle, même dans ces patriarcales institutions.

L'artiste se soucia moins de prodiguer aux autres les trésors de son expérience. Il éloigna le jeune homme du foyer domestique ; les élèves manquèrent de maîtres ; ainsi dut naître la pensée de l'école publique.

Thomas Blanchet, peintre de la ville de Lyon, avait conçu le projet d'établir dans cette ville, soit une académie de peinture et

¹ LA BRUYÈRE, *Des jugements*.

de sculpture, soit une école de dessin. Il avait même, si nous en croyons une délibération du conseil de la commune de Lyon, du 14 octobre 1689¹, obtenu des lettres patentes du roi et l'approbation du peintre Lebrun.

Il pensait que ces établissements, placés à Lyon sur la route de Paris à Rome, pourraient attirer ou, du moins, arrêter des peintres et des sculpteurs habiles qui procureraient plus tard à cette ville des avantages considérables.

Il mourut en 1689, avant d'avoir vu créer cette école qui eût été la première organisée en province.

Nous ne croyons pas que Blanchet ait obtenu des lettres patentes spéciales pour Lyon; la délibération consulaire dont nous avons parlé devait faire allusion aux lettres patentes et aux règlements enregistrés au Parlement le 22 décembre 1676, par lesquels les écoles académiques de dessin de province étaient mises sous la protection de l'Académie royale de Paris, dont Lebrun était le chancelier et principal recteur².

Ces lettres patentes et règlements constituent toute une organisation qui pouvait donner de bons résultats; une indépendance provinciale très-caractérisée empêcha sans doute à cette époque, de même que près d'un siècle plus tard, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, la réalisation de ce plan.

D'un autre côté, on sait que l'Académie de peinture et de sculpture, par une jalousie bien condamnable, ne laissa alors fonder en dehors d'elle que la petite école de dessin des Gobelins réclamée par les besoins de la manufacture des meubles de la Couronne.

D'autres personnes, avant nous, ont raconté le mouvement qui se produisit, de 1702 à 1777, en province pour organiser un enseignement du dessin; nous constaterons encore ici que si l'état des esprits les portait à innover, les obstacles se dressèrent de toutes parts³.

¹ Registre consulaire BB. 246, folios 120 à 122.

² Nous n'avons trouvé nulle part les lettres particulières pour Lyon, du 31 décembre 1676, dont parle M. F. Rolle : JEAN-BAPTISTE OUDRY, *Observations, avis et lettre de cet artiste sur l'établissement d'une école de dessin à Lyon. Archives de l'art français*, 2^e série, tome II, pages 51 à 72.

³ Ont précédé Lyon : Nancy, 1702; Toulouse, 1726; Bordeaux, 1744; Rouen, 1741; Reims, 1751; Marseille, 1753; Lille, 1755. Ont suivi : Lyon, 1756;

Quelques citoyens zélés projetèrent en 1751 d'établir à Lyon une Académie de dessin, où les jeunes gens pourraient travailler, d'après le modèle nu, sous la direction d'un professeur.

Le plan de cette école, qui paraissait si utile dans une ville manufacturière, fut présenté à M. de Gournay, intendant du commerce, lors de son passage à Lyon. Celui-ci ne dissimula point aux promoteurs de l'entreprise qu'ils rencontreraient des difficultés précisément de la part de ceux mêmes qui devraient être les plus intéressés à la voir réaliser, c'est-à-dire des dessinateurs de fabrique.

Les prévisions de Gournay ne tardèrent point à se justifier. Vingt fabricants dessinateurs, qui formaient ensemble les principales maisons de Lyon, s'élevèrent si formellement contre cette création que M. de Gournay transmit, le 25 septembre, leurs objections aux promoteurs. Ceux-ci s'empressèrent d'envoyer aux députés du commerce, le 28 décembre, un mémoire remarquable qui devait être mis sous les yeux de l'intendant du commerce :

« On a de la peine, disent-ils, à se persuader qu'un établissement tel que celui dont il est question puisse trouver dans cette ville la moindre apparence de contradiction; mais, pour peu que l'on réfléchisse sur la force des préjugés, sur le sentiment personnel, on s'apercevra facilement que l'habitude mal entendue de certains usages, l'intérêt particulier et le défaut d'examen sur ce que l'on veut introduire, sont les motifs, peu solides, de l'opposition que l'on témoigne. »

Nous n'entrerons pas en ce moment dans le détail des raisons techniques avancées à M. de Gournay; nous nous bornerons à expliquer que les amateurs proposaient de mettre l'école sous la protection et l'autorité de la *Société royale des Arts*, établie à Lyon par lettres patentes de 1713, 1724 et 1748; qu'elle nécessiterait une dépense de 3,560 livres à prendre sur les droits qui se levaient sur les étoffes de soie (arrêt du Conseil du 18 mai 1720), et qu'elle serait installée dans quelques-uns des jeux de paume de la ville, dont plusieurs étaient abandonnés.

Amiens, 1758; Grenoble, 1762; Dijon, 1765; Paris (école royale gratuite de dessin), 1766; Troyes, 1773; Vienne, 1775, et Tours, 1777. Nous ne pouvons toutefois garantir absolument ces dates; il faudrait pour cela nous livrer à un travail qui agrandirait par trop le cercle de nos recherches.

Les fabricants dessinateurs répliquèrent à ce mémoire par des observations qu'ils transmirent, le 30 mars 1752, au garde des sceaux, contrôleur général des finances. Après avoir démontré qu'une Académie publique de figure, comme on disait à cette époque, serait inutile, dispendieuse et *même dangereuse*, ils proposèrent la création d'une école de fleurs.

Nous ne pouvons résister à indiquer succinctement certaines des observations présentées par les dessinateurs; elles offrent de l'intérêt en se plaçant au même point de vue que ces Lyonnais, lesquels, comme à présent encore, considéraient, bien à tort, la plante et la fleur comme la seule base de toute décoration des étoffes.

Un jeune homme, disent-ils, consacrerá quelques années à l'étude de la figure; rempli du préjugé, presque généralement adopté par tous les peintres, que la fleur est une bagatelle, on ne pourra le faire revenir de ces fausses idées; il essayera néanmoins, ne réussira pas, et finira par se dégoûter. Les manufactures n'auront donc pas profité de l'enseignement de la figure.

Il se présente, ajoutaient-ils, un danger d'une autre espèce : un jeune homme de la plus basse extraction, séduit par la facilité d'apprendre la figure, dédaignera de travailler à un art (la fleur) qui n'est qu'un métier.

Il méprisera une occupation où le génie n'est pas nécessaire. L'homme aime à s'élever; le jeune homme aurait été habile dans la fabrique; il ne sera qu'un mauvais peintre!

Les dessinateurs font enfin observer qu'avec un enseignement public on risque de former des artistes qui, trouvant à l'étranger des positions plus avantageuses que celles qu'ils peuvent espérer à Lyon, transporteront leurs talents à nos rivaux. Les auteurs de ces observations proposaient enfin le peintre Douet pour professeur de l'École de fleurs dont ils demandaient l'organisation.

Le peintre Jean-Baptiste Oudry¹ fut consulté deux fois dans ce grave litige, le 12 novembre 1752 et le 8 mai 1753, après la production des observations des dessinateurs. Il se rallia au projet d'établir une École de fleurs.

¹ Voyez : *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et sculpture*, II, p. 364 à 403. Jean-Baptiste Oudry, par Louis GOUGENOT.

M. de Gournay renvoya, le 27 mars 1753, tous ces mémoires et avis au prévôt des marchands de Lyon, Flachat de Saint-Bonnet, en le priant de communiquer le tout aux promoteurs de l'établissement d'une École académique de dessin, lesquels ne se découragèrent pas et poursuivirent leurs démarches.

Ils changèrent leurs batteries, et, abandonnant l'intendant du commerce, ils s'adressèrent à l'intendant général des bâtiments royaux et manufactures, et de l'Académie royale de peinture et sculpture, le marquis de Marigny.

Ils trouvèrent là un meilleur accueil. Le peintre Lépicié, ayant été consulté, approuva le mémoire des amateurs de Lyon, qu'il trouva *plein de justesse et de sagacité* (20 mai 1754), et l'affaire sembla marcher à grands pas vers une solution.

Il n'en fut rien : les prétentions de certains membres de l'Académie royale de peinture et sculpture découragèrent les auteurs du projet de Lyon, qui renoncèrent à l'attache officielle.

Il faut expliquer ici que le principal promoteur de cette entreprise fut l'abbé Antoine Lacroix (né le 6 décembre 1708, mort à Paris le 18 mai 1781), vicaire général du diocèse de Lyon en 1747 et obéancier de Saint-Just. Cet esprit distingué et infatigable ne reculait devant aucune démarche, accumulait mémoires sur mémoires et lassait ses contradicteurs.

C'est à lui qu'Oudry fait allusion dans sa lettre, du 12 novembre 1752 : « D'ailleurs, dit-il, je me suis vu dans l'embarras de me trouver vis-à-vis d'une personne zélée et de beaucoup d'esprit, mais qui *ne me paraît pas être fort au fait de notre art*, en sorte qu'il m'a fallu prendre les choses par le fonds. Cela m'avait engagé d'abord à reprendre son mémoire pié à pié; mais ce serait devenu une discussion déplaisante..... »

On conçoit qu'Oudry, ce peintre qui sut tirer un si grand parti du paysage, des fleurs et des animaux, n'était point fait pour s'entendre avec un amateur qui ne considérait dans ces détails décoratifs qu'un des petits côtés de l'art, et qui voulait que les enfants de Lyon pussent trouver dans leur ville un enseignement général que les artistes de Lyon leur refusaient gratuitement et qu'ils étaient forcés d'aller chercher à Paris.

Un autre ordre de considérations s'imposait encore plus, en face

de l'absence presque complète de l'enseignement de la figure. Ce qui se disait en 1751 est encore vrai de nos jours : « Il est universellement reconnu que l'on ne peut bien dessiner le paysage, l'architecture, l'ornement, la fleur et les fruits, si l'on ne sait mettre une figure ensemble. Il est encore aussi certain qu'on ne peut copier correctement la nature qu'autant qu'on a dessiné d'après la bosse..... C'est dans les contours d'après le modèle nature qu'on apprend ce liant, ce moelleux qui se distinguent jusque dans la tige ou la feuille d'une fleur. »

L'abbé Lacroix pensait également à l'enseignement répandu parmi les jeunes gens de toutes classes chez lesquels les talents de chacun se développeraient dans la limite de son aptitude : « Cette académie publique, ajoute-t-il, donnera lieu à former dans le dessin une infinité de jeunes gens du peuple dans lesquels on aperçoit une inclination marquée pour cet art et qui restent sans secours par les dépenses qu'il faut faire. Ces mêmes jeunes gens, fils d'ouvriers fabricants, devenus dessinateurs, seront une ressource infinie à leur famille, et, connaissant mieux l'essence du métier, ils en perfectionneront l'ouvrage. Elle procurera aussi de grands peintres, des sculpteurs fameux et d'habiles architectes ¹. »

Voilà pourtant la pensée d'un homme qui n'avait pas paru, aux yeux d'Oudry, *fort au fait des questions d'art!*

Oudry retardait, tandis que Lacroix avait devancé son époque. C'est l'école de dessin qui a formé, à la fin du dix-huitième siècle, à Lyon, la pléiade d'artistes qui ont été la gloire de la cité au commencement du dix-neuvième : Revoil, Richard, Grobon, J. J. de Boissieu, Grognard, Chinard, etc., etc.

On le voit, de tout temps plusieurs courants contraires se disputent la direction de l'enseignement dans les écoles publiques d'art. Les uns ne veulent qu'un enseignement étroitement industriel et servant les seuls intérêts du jour, comme le désirait Oudry; d'autres estiment qu'il ne doit porter que sur la figure; certains précé-

¹ Nombre de pièces de cette affaire sont aux archives de la ville de Lyon, série non cataloguée. M. F. Rolle en a publié une partie dans l'article que nous avons cité (note n° 3). Le surplus de celles qui ont servi à ce travail est aux archives nationales et aux archives du département du Rhône.

nisent la direction absolue d'une académie centrale; elle est vivement répudiée par les derniers.

Toutes ces vues sont marquées, les unes comme les autres, du sceau de l'égoïsme qui ne se rend compte de rien et ne voit pas au delà du cercle restreint des intérêts immédiats ou du goût personnel. L'enseignement des beaux-arts doit se constituer, au contraire, suivant les besoins généraux et la nature des écoles. L'abbé Lacroix l'avait compris : il voulait que son école naissante répondît à la fois à l'art et à l'industrie.

Cependant les années se passaient, et les besoins se manifestaient encore plus; d'un côté, il voyait avec une redoutable anxiété les manufactures lyonnaises, livrées à un seul genre de décoration par la fleur, tomber dans une dangereuse uniformité; et, de l'autre, personne ne voulait plus sacrifier gratuitement ses soins aux jeunes élèves.

Il avait consulté le ministre du commerce, et celui-ci ne s'était décidé à rien; il ne voulait pas en revenir à l'Académie royale qui imposerait le règlement et les obligations de 1676 par lesquels les officiers de cette Académie restaient les maîtres absolus de l'enseignement.

L'abbé Lacroix a consigné lui-même, dans une lettre qui nous est restée, le récit de ses derniers efforts ¹ :

« De Lyon, le 16 décembre 1756.

« Monsieur (le marquis de Marigny), j'eus l'honneur de vous écrire il y a trois ou quatre ans, au sujet d'une Académie de dessin dont je suivois alors l'établissement dans cette ville; mes soins à cet égard ont eu peu de succès, et le zèle que je marquois pour la perfection de cette partie des Arts a rencontré bien plus d'obstacles que de secours. Je ne m'en suis pas rebuté, et présumant qu'il seroit peut-être plus facile un jour de décider le ministère à soutenir en forme d'école ce qui n'en seroit pendant quelque temps qu'un essay, j'ai engagé, Monsieur, un petit nombre de citoyens amateurs à subvenir aux frais du modèle,

¹ Archives nationales O'1923. Donné par Louis Courajod : *l'École royale des élèves protégés*, p. LX et LXI.

de l'appartement et de ce qu'entraîne après soy ce genre de travail. M. l'intendant (Bertin) a désiré s'associer à nous. MM. Frontier et Nonotte, de l'Académie royale de peinture, nous ont généreusement offert leurs soins pour placer ce modèle, et je me suis chargé de solliciter pour eux votre agrément. Nos succès mériteront peut-être de l'obtenir un jour, suivant les règles prescrites, et lorsqu'il nous sera permis d'établir sur des fonds solides une école qui n'a pour le présent qu'un secours préliminaire et l'envie de réussir sous vos auspices..... »

On le constate cette fois : il fallait encore l'agrément du contrôleur des bâtiments pour que Frontier et Nonotte, membres de l'Académie, pussent professer à Lyon.

L'École était fondée néanmoins par des sacrifices de douze généreux citoyens¹. Le statuaire Perrache, Villione, adjoint, et Faure, professeur de géométrie, s'étaient joints à Frontier et à Nonotte pour former le corps enseignant; mais rien n'assurait l'existence sérieuse de ce premier établissement, qui coûtait déjà quatre mille livres par an pour les professeurs et pour le matériel.

Les limites de cette lecture ne nous permettent pas d'exposer les démarches et les luttes qu'eurent à soutenir les amateurs pour obtenir peu à peu une subvention qui s'élevait déjà à trois mille livres en 1760.

Un arrêt du conseil d'État, du 11 août 1780, donna enfin la vie à cet établissement sous le nom d'*école gratuite de dessin*, avec une dotation de cinq mille livres à prendre chaque année sur la caisse du receveur des parties casuelles.

Une des propositions qui faillit faire sombrer la nouvelle école avant cette consécration, et que nous ne pouvons négliger, fut celle que présenta en 1765 le dessinateur Philippe de la Salle, laquelle, se rattachant à l'ancienne idée d'Oudry, demandait la formation de l'école de dessin pour la fabrique des étoffes de soie et l'enseignement de la peinture des toiles peintes.

Philippe de la Salle, homme d'un talent et d'un mérite excep-

¹ L'intendant Bertin; Flachat et Saint-Bonnet, prévôt des marchands; l'abbé Lacroix, obéancier de Saint-Just; Mogniat, trésorier de France; Genève l'ainé; Soubry, trésorier de France; Monlong l'ainé; Gras, trésorier de France; Flachon; de la Cour l'ainé; de la Tourette, conseiller en la cour des monnaies, et Ménard.

tionnels (né à Seyssel, le 23 septembre 1723), avait reçu les premières leçons de dessin de Daniel Sarrabat, peintre de Lyon, et fut ensuite élève de Boucher.

Il était en route pour Romè, lorsqu'un négociant de Lyon, remarquant son aptitude particulière à la décoration et aux inventions industrielles, l'associa à son commerce et lui donna sa fille en mariage.

La Salle ne tarda pas à se rendre célèbre pour l'exécution des tissus brochés, et inventa aussi un nouveau procédé pour peindre les étoffes.

Le cordon de Saint-Michel et une pension de douze cents livres par an lui furent accordés pour récompense. Mais il arriva à la Salle ce qui survient à tous les inventeurs comme à tous les hommes plus soucieux de l'intérêt public que de leurs affaires particulières : il se ruina. Ses amis pensèrent alors utiliser ses talents pour l'enseignement de son art de telle façon qu'en lui accordant des honoraires pour ce travail, on eût en même temps un motif pour lui donner une indemnité qui satisferait peu à peu ses créanciers.

Peu disposé, par un amour-propre facile à comprendre, à ouvrir une école à Lyon, la Salle proposa de la former aux portes de Paris. Ce projet fut alors combattu surtout par ses protecteurs, auxquels se joignirent les membres du conseil d'administration de l'école de dessin naissante. Ces derniers avaient vite compris que la pension et la subvention accordées à l'école de la Salle (lequel réclamait six mille cinq cents livres) enlèveraient désormais à la leur tout espoir d'en obtenir une de plus.

La Salle, voyant que son établissement près de Paris nuisait à la réussite de l'affaire, consentit à son installation à Lyon, mais éleva la prétention de voir assurer d'une manière positive sa pension et la subvention pour le cas où les ressources sur lesquelles on devait les payer viendraient à tarir.

L'élévation de la somme (qu'on avait pourtant abaissée à cinq mille livres), la difficulté de se la procurer, soit par une allocation de la ville, soit par une assignation royale, soit par le bureau des collèges de Lyon, toutes ces circonstances, plus encore que le plan proposé par la Salle, firent renoncer à l'institution.

Nous ne savons comment expliquer pourquoi il ne fut pas entre-

pris de joindre purement et simplement l'enseignement de la Salle à celui de l'école de dessin. Ces deux genres se seraient complétés l'un par l'autre, et les frais de local simplifiés. Cette jonction s'indiquait si bien que les administrateurs de l'école l'avaient proposée dès le début, et qu'ils possédaient déjà un professeur de fleurs et d'ornement. De plus, la Salle n'entendait point commencer les élèves : dans son plan, il en prenait un nombre restreint, soit dans l'école académique, soit parmi les plus intelligents dans la fabrique ; il leur faisait étudier la fleur naturelle, la mise en carte, puis la composition des étoffes. Enfin il se chargeait de vingt-quatre filles prises, soit dans l'hospice de l'Aumône générale, soit au sein de familles honnêtes et malheureuses, et il leur aurait enseigné à peindre les étoffes de soie unies, mélangées et moirées, et cela pendant six ans.

L'enseignement professionnel, à peine encore compris dans la période actuelle, existait donc déjà dans ces esprits distingués du dix-huitième siècle, dont nous venons de constater les vues et les projets.

Cette esquisse rapide d'essais et de contradictions, de lutttes et de succès doit s'arrêter ici ; elle n'est qu'une analyse, très-écourtée, d'un travail qui pourrait former plusieurs volumes¹. Avoir signalé à la reconnaissance publique les noms de ces hommes éminents qui ont assuré la gloire et la fortune de leur patrie par la culture des arts, voilà le but que nous nous sommes proposé aujourd'hui dans cette lecture.

Lyon, le 20 mars 1878.

L. CHARRET,

Architecte, professeur à l'École des Beaux-Arts, président de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, membre titulaire de la Société académique d'architecture, de la Société nationale d'éducation, de la Société de topographie historique de Lyon et de la Société florimontane d'Aunecy.

¹ Nous possédons tous les éléments de ce travail, ayant copié ou fait copier tous les documents, lettres, avis, mémoires, discours, procès-verbaux, affiches, articles de journaux, etc., etc., depuis 1676 jusqu'à nos jours, relatifs à l'histoire des écoles et établissements de beaux-arts à Lyon.